

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2024

**PRESENTS** : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H - Yves LE MOAL - Marie-Christine TROMEUR - Jean VARGUES - Philippe ROBERT-DANTEC - Chantal VIRMONTOIS - Clément MATHEY - Catherine URCUN - Youenn AMICE - Marie-Claire CRENN

**EXCUSES** : Claudine PATE (procuration à Marie-Christine TROMEUR) - Grégoire BROSSARD (procuration à Youenn AMICE)

**ABSENTE** : Cécile QUENTIN-LE BOZEC

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET : COLLECTIF FINISTERIEN POUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES**

Madame la Maire explique que le Collectif finistérien pour l'interdiction des armes nucléaires a entamé une démarche auprès des municipalités du département afin que les conseils municipaux délibèrent sur la nécessité pour la France de signer le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté à l'ONU le 22 janvier 2021.

Pour le moment, Morlaix, Carhaix, Berrien, Saint-Rivoal et Motreff ont répondu favorablement.

Le Collectif finistérien pour l'interdiction des armes, CIAN, demande au conseil municipal de Brasparts de répondre favorablement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré moyennant deux oppositions,

**DECIDE** de répondre favorablement à la demande du CIAN.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le

ID : 029-212900161-20241030-20241003-DE

Pour copie conforme au registre.

LA MAIRE  
  
Anne ROLLAND  


*Certifié exécutoire par la Maire  
compte-tenu de sa réception en  
Préfecture*

  
